



SAINT-MARTIAL DE VALETTE BULLETTIN MUNICIPAL

L'ÉTÉ PROCHAÎN ON
ÏRA FAÏRE UNE GRANDE
RANDONNÉE EN VÉLO À
SAINT-MARTIAL DE VALETTE
/

SUPER ! ÇA
CHANGÉRA
UN PEU !
/

LA FLOW VÉLO

PLUIH

URBANISME

COMITÉ DES FÊTES

ÉLECTIONS MUNICIPALES

**2 mandats, 12 ans de service,
notre maire prend sa retraite !**

JUIN 2025



LE MOT DU MAIRE

"Le premier des plaisirs est de prodiguer les bienfaits" Voltaire



ALAIN LAGORCE

Chères Saint Martialaises et Martialais,

L'arrivée de l'été et la venue des beaux jours sont de nature à redonner le moral à chacune et chacun d'entre vous, avec l'approche des vacances pour les plus chanceux, et les différentes festivités prévues dans le secteur.

La commune, premier lien avec l'administration, constitue un repère, un pôle de stabilité qui tranche avec une vie politique nationale et internationale plutôt morose induisant instabilité et insécurité.

Elle est la garantie de la continuité du service public pour tous. La commune crée du lien et rassemble les bonnes volontés.

Je profite de l'occasion pour remercier nos agents communaux qui œuvrent au quotidien à la bonne marche de la commune. Je n'oublierai pas toutes les forces vives de la commune, enseignants, entrepreneurs, bénévoles des associations locales.

A ce sujet, je voudrais saluer la renaissance du comité des fêtes et remercier ses nouveaux membres qui vont œuvrer pour animer notre commune pour la plus grande joie de ses habitants. Malgré tout, l'équipe devra être étoffée pour pouvoir arriver à ses fins. Enfin, je tiens à remercier à nouveau les élus municipaux, car un maire n'est rien tout seul. Notre implication demande un vrai travail d'équipe où chaque élu a sa place et une mission au service de la commune, ayant toujours à l'esprit d'œuvrer dans l'intérêt général. Mais le mandat n'est pas encore terminé, il reste un peu moins d'une année de travail, de réalisations. Nous poursuivons notre tâche sans relâche, au service de tous. Il me faut maintenant faire un point sur les travaux et réalisations prévus pour l'année 2025 .

La situation financière de la commune est saine malgré l'attente du versement d'une subvention conséquente qui concerne la rénovation énergétique et thermique de notre groupe scolaire. C'est pour cette raison que j'ai souhaité m'abstenir d'entamer des projets d'envergure pour cette année afin de permettre à la future équipe municipale , qui sera élue en mars 2026, d'envisager des actions dès la première année de son mandat. Aussi, nous nous sommes limités à quelques travaux qui présentent un certain caractère d'urgence.

A l'école tout d'abord, et en continuité avec les derniers travaux de rénovation, il nous faudra, cette année, sécuriser l'accès aux cours et bâtiments du groupe scolaire, dans le cadre du plan Vigipirate. Une barrière, des portes et portails anti-intrusion viendront protéger les élèves, enseignants et personnels communaux de notre école.

Des travaux concernant le réseau des eaux pluviales sont également prévus cette année dans la cour supérieure du groupe scolaire. L'ancien réseau débouche directement sur les soubassements du bâtiment de l'école primaire et crée de l'humidité dans certaines classes. Pour ce qui est de la voirie, l'absence de subventions du conseil départemental et de l'intercommunalité nous obligent à réduire la programmation des travaux de goudronnage. Ces derniers se limiteront à la voie communale qui dessert le Petit Saint Martin à Puyfateau notamment dans le tronçon emprunté par la flow- vélo ainsi que celle qui conduit à Chabans.

Il nous faut également parer aux travaux urgents dans certains logements communaux, tels que le remplacement de volets au presbytère et au logement de l'école. Suite à une défaillance récente pour cause de vétusté, la chaudière de la cuisine de la salle des fêtes devra être remplacée rapidement.

Enfin vos élus travaillent sur l'établissement d'un Plan Communal de Sauvegarde qui doit servir en cas de catastrophe naturelle ou technologique, ainsi que la rédaction d'un document d'information communal sur les risques majeurs dans notre commune, qui devrait vous être distribué en fin d'année.

Pour finir, je voudrais revenir sur le caractère exceptionnel des cérémonies du 8 mai avec la présence d'une délégation de trois communes de Moselle venue se recueillir sur les endroits qui ont accueilli leurs parents ou concitoyens après leur expulsion par l'armée allemande en novembre 1940. Le sujet fait l'objet d'un article dans les pages suivantes. Je vous laisse donc feuilleter ce bulletin qui saura, je l'espère, vous informer et vous distraire.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de passer un bel été et à vous redire toute ma gratitude pour m'avoir fait confiance au cours de mes deux mandats de maire.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025



Le 8 mai 2025 a été l'occasion d'ouvrir une page oubliée de l'histoire de notre commune, qui se situe entre novembre 1940 et mai 1945. Il s'agit de l'accueil de plusieurs familles lorraines expulsées de leurs domiciles par l'occupant allemand. Le régime nazi, dès 1940, a repris sous sa coupe l'Alsace et la Lorraine, régions qui ont été l'objet de conflits entre nos deux pays depuis 1870.

Si les Alsaciens ont pu se maintenir chez eux grâce à leur connaissance de la langue allemande, les Lorrains, francophones, ont dû quitter précipitamment leur terre natale. Ils ont été sommés de quitter leurs maisons, leurs fermes, leurs commerces, d'abandonner leurs animaux. Avant de partir, ils ont dû apposer sur les portes une affiche « Maison évacuée ».

Regroupés dans les différentes gares, avec une tolérance de 50 kg de bagage par famille et un modeste pécule de 200 francs, ils ont été entassés dans des trains de voyageurs ou de marchandises, qui les conduiront dans 41 départements du sud de la France, dont celui de la Dordogne. Ils seront ainsi 300000 hommes, femmes et enfants à devoir quitter la Lorraine entre mai et novembre 1940.

Les habitants des communes de Vahl lès Bénestroff, Nébing et Montdidier ont ainsi passé plus de 36 heures dans l'inconfort de trains bondés avant d'arriver en gare de Nontron, à la nuit, un soir de novembre 1940. Là, regroupés dans une grande salle, ils ont été répartis dans les communes de Nontron, Saint Pardoux et Saint Martial de Valette.

Les derniers témoins de ce triste épisode ont confié qu'à Saint-martial de Valette, ils avaient été logés pour une partie dans des maisons libres du bourg et d'autres dans des hameaux tels que Pas-de-Bœuf, le Refuge. Agriculteurs, artisans et autres corps de métiers, ils ont repris une activité professionnelle et les enfants ont été scolarisés. Nous avons retrouvé trace de leur passage dans notre commune grâce aux registres de l'état civil. Deux naissances, deux mariage et un décès ont été enregistrés.

Une amitié s'est forgée entre Lorrains et Périgourains, partageant les maigres subsistances et le même toit pour certains. A la fin de la guerre ils sont repartis en majorité dans leurs communes, ne sachant pas ce qu'ils allaient

retrouver. La plupart des maisons avaient été pillées, certaines démolies. Les troupeaux avaient disparu. Il leur faudra de nombreuses années afin de pouvoir reconstruire leurs maisons et leurs vies sur leurs terres retrouvées.

Si les adultes sont restés silencieux sur ce triste épisode, la génération suivante a voulu construire ce devoir de mémoire au travers du recueil de différents témoignages. C'est ainsi que les descendants de la petite colonie des « Vahl-Né-Mon » ont décidé de renouer les liens avec les habitants de ce Périgord vert qui avaient accueillis leurs parents et ancêtres pendant les heures sombres de la deuxième guerre mondiale.

Le 8 mai 2025 a été une journée longue, mais émouvante pour eux. Ils étaient ainsi cinquante quatre à débarquer de leur car pour assister aux cérémonies du 8 mai 1945 à 9h00 à Saint-Martial de Valette, à 9h30 à Nontron et à 17h30 à Saint-Pardoux La Rivière. Élus en tête, ceints de leurs écharpes tricolores, hommes, femmes, enfants avec plusieurs jeunes qui avaient revêtu pour l'occasion des costumes traditionnels, ont rendu l'hommage national.

Chacune des trois communes d'accueil les ont reçus pour partager un moment de convivialité. Ce fut le 9 mai 2025 à 18h30 pour Saint-Martial de Valette à l'invitation de la municipalité.

Avant d'entamer un repas périgourdin, les participants ont pu entendre le témoignage du doyen des « Vahl-Né-Mon », âgé de 99 ans, qui s'est confié sur les conditions du séjour de sa famille à Saint-Martial de Valette. Après les discours, un échange de cadeaux a eu lieu afin de sceller l'amitié entre le Périgord et la Lorraine, sentiment qui est encore fort du côté lorrain.

Nous saluons l'initiative de ces Lorrains qui entendent maintenir le souvenir de ce morceau de leur histoire et dire leur reconnaissance envers les habitants des communes qui les ont accueillis.

Si vous avez des documents, photos, témoignages sur l'accueil des « Mosellans », n'hésitez pas à venir nous en parler afin que nous puissions les transmettre à nos Amis lorrains.



LE MANDAT SE TERMINE, FAISONS LE BILAN...

Après 5 années de mandat, il est important de faire un point sur les réalisations mises en œuvre par notre équipe pour la qualité de vie à Saint-Martial de Valette.

Groupe scolaire.

Rénovation Thermique et énergétique : le plus gros chantier du mandat : **761 711 € TTC**

Réfection totale de la toiture de la bibliothèque – salle de motricité de la maternelle.

Révision de la toiture de l'école primaire.

Isolation intérieure de la Maternelle et de l'école primaire, Isolation par l'extérieur pour le réfectoire

Réfection totale ou mise aux normes de l'installation électrique,

Pose de ventilations mécaniques,

Amélioration de l'éclairage des classes,

Réfection totale des peintures .

Remplacement de certains sols.

Sortie des énergies fossiles, les vieilles

chaudière à gaz remplacées par des pompes à chaleur air-eau.

Service de la restauration

Remplacement de chambres froides négatives et positives,

Réaménagement du local de la plonge, plan de travail ergonomique, nouveau lave-vaisselle,

Achat cellule de refroidissement pour favoriser le fait maison,

Fin de l'aménagement du Centre bourg :

Le deuxième plus gros chantier du mandat : **305 227 € TTC**

Réfection totale des réseaux de la voirie, mise aux normes de l'assainissement collectif et du réseau d'eaux pluviales,

Réfection de la chaussée et des trottoirs.

Travaux de voirie :

Réfection totale de la voie communale N°11 route des Sablières (route du SMCTOM) voie classée intercommunale . Montant des travaux 108 400 €. Part commune : 45 167 € TTC

Autres voies et chemins communaux :

Entretien courant : Fauchage, curages de fossés, pose de buses, réparations du revêtement, peinture au sol, signalisation verticale.

Mise aux normes de l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux

École, Mairie, Église, Salle des Fêtes.

Chantiers terminés en 2022.

Redynamisation du centre bourg :

Installation d'une supérette offrant 700

produits du quotidien dont dépôt de pain et produits locaux,

Rénovation des toilettes publiques de la place du 19 mars 1962 et création d'une aire de service pour camping-cars.

Mairie :

Remplacement de l'ensemble des huisseries bois par des huisseries aluminium à double vitrage.

Église :

Ravalement de façade de la sacristie.

Travaux d'étanchéité de la toiture.

Cimetière :

Achat d'un nouveau columbarium 12 cases.

Création d'un ossuaire.

Modernisation de l'éclairage public

Programme sur deux ans concernant le remplacement de 20 points lumineux et la suppression de 12 d'entre eux.

Première tranche : 19 186 € TTC

Par ailleurs, l'ensemble des lampadaires verront le remplacement des anciennes ampoules au sodium par des led.

Réduction des horaires d'allumage de l'éclairage public.

Adhésion au label Rice (Réserve

Internationale du Ciel Étoilé) du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

Logement communaux :

Entretien courant, notamment des canalisations d'évacuation des eaux usées.

Remplacement d'une chaudière appartement du Moulin Grolhier.

Services techniques :

Remplacement du tracteur-tondeuse pour la somme de 25 855 € TTC.

Renouvellement du matériel dédié au débroussaillage et au tronçonnage.

Ressources humaines :

Suite à des départs en retraite, fins de contrat, démissions, sept personnels ont été recrutés depuis 2020 aux postes de secrétaire de mairie, cantinier, agent d'entretien, cantonnier.

État-Civil

32 Naissances - 14 Mariages célébrés - 14

PACS - 47 Décès

Urbanisme :

186 certificats d'urbanisme – 106 Déclarations

Préalables de Travaux - 40 Permis de Construire

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration. Il sera validé au

premier semestre 2026 et mis en application fin de cette même année.

Communication :

Les sites internet – Facebook de la mairie et le Bulletin municipal ont été modernisés avec le souci d'une information claire et rapide notamment en ce qui concerne les délibérations et procès-verbaux des conseils municipaux . Ces médias connaissent une fréquentation qui dépasse les limites de la commune.

Culture – Loisirs :

Transformation d'une ancienne cabine téléphonique en boîte à livres place de la Fontaine.

Après de nombreux appels à volontaires, le

Comité des fêtes s'est reconstitué au premier trimestre 2025.

Construction de la zone d'activité

économique (ZAE) du Grand Massonneau

A l'initiative de la communauté de communes du Périgord Nontronnais les travaux ont été réalisés en 2021 et ont permis l'installation de la fromagerie industrielle, le CHÊNE VERT , de l'entreprise de location de matériels d'outillage et engins de chantier, LOCATOUMAT et de l'entreprise CB-BAT, spécialisée dans la réalisation de charpentes métalliques pour bâtiments agricoles, photovoltaïques et commerciaux.

Fibre optique et téléphonie :

Après d'importants travaux d'égagement sur les voies communales, les lignes fibres ont pu être installées. La commune a été officiellement raccordée en décembre 2023. Un relais de téléphonie situé aux « Terres de chez Pouge » sur la commune de Nontron, regroupant les quatre principaux opérateurs, est actif depuis le début de l'année 2025. Il doit permettre une meilleure réception en centre bourg et à la ZAE du Grand Massonneau.

Mobilités douces : La Flow-vélo

A l'initiative de la communauté de communes du Périgord Nontronnais notre commune bénéficie d'un tronçon de plus de 3 kilomètres d'une voie ouverte exclusivement aux cyclistes et piétons, entre Puyfateau et l'ancienne gare ferroviaire dite de Nontron, qui relie Sarlat à l'Île de Ré, nommé « Flow Vélo ».

Modernisation du Centre Aquatique :

La piscine a connu d'importants travaux d'étanchéité des bassins au cours du 1^{er} semestre 2021



La communauté de communes travaille actuellement à l'élaboration de son nouveau PLUI-H et ce, depuis plus d'un an. La fin de sa rédaction est prévue pour début 2026...
Un gros travail... mais qu'est-ce qu'un PLUI-H ?

Le PLUI-H, ou Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, est un document stratégique et réglementaire qui encadre l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. Il définit les règles d'urbanisme applicables dans les communes membres d'une intercommunalité, tout en intégrant une politique de l'habitat cohérente et solidaire.

Un outil d'urbanisme intercommunal

Contrairement au PLU (Plan Local d'Urbanisme), qui est élaboré à l'échelle d'une seule commune, le PLUI est porté par une communauté de communes ou d'agglomérations. Il permet une vision d'ensemble sur le développement du territoire en prenant en compte les enjeux économiques, environnementaux, de mobilité et de cadre de vie.

L'ajout du "H" pour l'habitat

L'intégration du "H" signifie que le PLUI tient également lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH). Cela signifie que le document planifie l'offre de logements, leur répartition géographique, leur typologie (logements sociaux, adaptés aux personnes âgées, etc.) et les actions à mener pour répondre aux besoins des habitants.

Que contient un PLUI-H ?

Un PLUI-H se compose généralement de plusieurs parties :

Le rapport de présentation : il établit un diagnostic du territoire (logement, mobilité, économie, environnement...) et explique les choix retenus.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : c'est le cœur stratégique du document. Il définit les grandes orientations de développement du territoire.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) : elles ciblent des zones précises à aménager de manière spécifique.

Le règlement : il contient les règles écrites et graphiques qui s'appliquent à chaque parcelle (hauteur, densité, usages permis, etc.).

Le programme local de l'habitat intégré : il précise les objectifs en matière de construction, de rénovation et d'équilibre social de l'habitat.

Pourquoi est-ce important ?

Le PLUI-H permet de :

Mieux coordonner les politiques d'aménagement et d'habitat à l'échelle intercommunale.

Répondre de manière globale aux enjeux de transition écologique, de mobilité durable et de logement pour tous.

Donner de la cohérence aux projets d'urbanisme entre les différentes communes.

Avoir une stratégie partagée et anticiper les besoins futurs (logement, équipements, zones économiques...).

Le PLUI-H est un document central pour l'aménagement durable du territoire. Il permet aux intercommunalités de planifier de manière cohérente et solidaire le développement urbain et l'offre de logements. C'est à la fois un outil stratégique et juridique, au service des élus, des citoyens, des urbanistes et des promoteurs.

Quel est le lien entre le PLUI-H et le SCoT ?

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLUI-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) sont deux documents d'urbanisme complémentaires, mais à des niveaux différents. Ils s'inscrivent dans une hiérarchie de la planification territoriale en France.

1. Une hiérarchie des documents d'urbanisme

Dans la hiérarchie, le SCoT est au-dessus du PLUI-H. Cela signifie que le PLUI-H doit être compatible avec les orientations fixées par le SCoT.

Le SCoT fixe les grandes orientations à long terme (15 à 20 ans) pour l'ensemble d'un territoire élargi (très souvent plusieurs intercommunalités).

Le PLUI-H décline ces orientations à une échelle plus locale et plus opérationnelle, celle d'une intercommunalité, en y ajoutant les règles précises de constructibilité et la politique locale de l'habitat.

2. Le rôle du SCoT

Le SCoT définit les grandes priorités d'un territoire en matière de :

- Urbanisation
- Mobilités
- Préservation de l'environnement et des espaces agricoles
- Développement économique
- Politique de l'habitat

Il ne donne pas de règles précises à la parcelle, mais oriente les documents locaux (comme les PLUI ou PLUI-H) pour qu'ils respectent une cohérence d'ensemble.

3. Comment le PLUI-H s'y rattache

Le PLUI-H traduit concrètement les ambitions du SCoT sur son périmètre :

S'il y a un objectif dans le SCoT de réduire l'artificialisation des sols, le PLUI-H va limiter l'extension urbaine dans certaines zones.

S'il est prévu de favoriser les logements sociaux en zones tendues, le PLUI-H le prendra en compte dans son programme local de l'habitat.

Le SCoT peut recommander des densités ou des formes urbaines que le PLUI-H rendra obligatoires à l'échelle des quartiers.

Le SCoT est un document stratégique interterritorial, tandis que le PLUI-H est un document réglementaire intercommunal. Le PLUI-H doit être compatible avec le SCoT : il en est la traduction concrète à l'échelle locale.

Ils sont donc liés dans un rapport de cohérence et de complémentarité. **Le SCoT donne la vision d'ensemble, et le PLUI-H met en œuvre cette vision sur le terrain.**



Le 6 mai se tenait une réunion à la salle des fêtes de Saint-Martial concernant le PLUIH, et destiné à informer nos concitoyens des changements à venir sur leurs parcelles et sur la commune...

Malheureusement cette réunion n'a mobilisé que peu de monde... A notre avis, c'est bien dommage...

Nous voudrions attirer votre attention sur l'importance de ce document en préparation et sur les changements de droits d'occupation des parcelles de terrains.

La politique actuelle de l'État français en matière d'urbanisme, notamment à travers les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux valant Habitat (PLUiH), s'inscrit dans une démarche de réduction de l'artificialisation des sols et de densification des zones déjà urbanisées.

La loi Climat et Résilience de 2021 a introduit l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050. Cela implique une réduction progressive de l'étalement urbain et une optimisation de l'utilisation des espaces déjà urbanisés. Les PLUiH doivent donc intégrer ces objectifs en limitant l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation et en favorisant la densification des zones existantes. Par exemple, le projet de loi sur le logement abordable présenté en 2024 vise à faciliter la « densification douce » des zones pavillonnaires, notamment en permettant la construction d'une habitation supplémentaire dans les jardins existants.

Risque de perte de constructibilité pour les terrains non construits

Lors de la révision ou de l'élaboration d'un PLUiH, des terrains précédemment constructibles mais restés non bâtis peuvent

être reclassés en zones non constructibles, notamment pour préserver les espaces naturels, agricoles ou forestiers. Ce reclassement peut entraîner la perte du droit de construire sur ces terrains, même si le propriétaire détenait auparavant un certificat d'urbanisme.

Recours possibles pour les propriétaires

Si votre terrain est concerné par un tel reclassement, plusieurs recours sont envisageables :

Pendant l'enquête publique : vous pouvez formuler des observations et rencontrer le commissaire-enquêteur pour exprimer votre opposition au projet de reclassement.

Après l'approbation du PLUiH : un recours gracieux peut être déposé auprès de la collectivité territoriale dans un délai de deux mois suivant l'approbation. En cas de rejet ou d'absence de réponse, un recours contentieux peut être engagé devant le tribunal administratif dans un délai supplémentaire de deux mois.

Il est important de noter que ces démarches peuvent être complexes et nécessitent souvent l'accompagnement d'un professionnel du droit ou de l'urbanisme.

Ce petit article pour bien prévenir qu'il est important de regarder un peu ce qui se passe dans la commune pour ne pas avoir l'impression ensuite que personne ne nous informe des événements qui se profilent.

URBANISME

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le guichet unique permet la saisie par voie électronique des demandes d'autorisations d'urbanisme. Ainsi, désormais, l'ensemble des autorisations d'urbanisme* (Permis de Construire (PC), Permis de Démolir (PD), Permis d'Aménager (PA), Déclaration Préalable de travaux (DP) ainsi que les Certificats d'Urbanisme (CUa et CUb) et Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) peuvent être déposés sur la plateforme dématérialisée disponible à l'adresse suivante :

ATD24.GEOSPHERE.FR/GUICHET-UNIQUE

Ce guichet unique permet une nette amélioration du service rendu aux usagers, par une meilleure information sur le déroulement de l'instruction du dossier, l'optimisation des délais et des économies pour les dépositaires, en raison des frais de reprographie et d'envoi supprimés.

*** Attention : le dépôt de permis modificatif (PC et PA) n'est possible que si le permis initial a été déposé via le guichet unique dématérialisé. Si le permis initial a fait l'objet d'un dépôt papier, alors le permis modificatif doit l'être également.**

Le dépôt dématérialisé n'est pas encore ouvert aux dossiers de demande d'enseignes ou de publicité ainsi qu'aux demandes d'aménagement d'un établissement recevant du public (hors permis de construire).



La Flow Vélo est une véloroute de 400 km qui relie avec calme et volupté Sarlat-la-Canéda en Dordogne à l'Île d'Aix en Charente-Maritime.

Elle traverse des paysages pittoresques, des vignobles, des villages et des villes historiques comme Angoulême, Cognac, Saintes, et Rochefort. C'est une aventure qui vous permet de découvrir la campagne française en douceur, en suivant tranquillement le cours de la Charente.

Le parcours est balisé et propose divers hébergements et services pour les cyclistes. C'est une excellente option pour les amateurs de cyclotourisme et de slow tourisme.

Voici un aperçu des étapes principales et des détails du parcours :

Étapes principales de la Flow Vélo :

- Sarlat-la-Canéda à Le Lardin-Saint-Lazare (38,84 km)
- Le Lardin-Saint-Lazare à Excideuil (49,60 km)
- Excideuil à Thiviers (20,38 km)
- Thiviers à Nontron (30,89 km)
- Nontron (Saint-Martial) à Marthon (25,98 km)
- Marthon à Angoulême (32,15 km)
- Angoulême à Châteauneuf-sur-Charente (29,78 km)
- Châteauneuf-sur-Charente à Cognac (34,34 km)
- Cognac à Saintes (38,20 km)
- Saintes à Saint-Savinien (26,62 km)
- Saint-Savinien à Rochefort (41,06 km)
- Rochefort à Île d'Aix (30,56 km)

La Flow Vélo propose également des étapes secondaires qui permettent de découvrir des tronçons plus courts et variés du parcours principal.

Ces étapes secondaires offrent une flexibilité pour les cyclistes qui souhaitent explorer des sections spécifiques du parcours ou planifier des voyages plus courts. Chaque étape est bien balisée et propose divers hébergements et services pour les cyclistes.

La Flow Vélo est une véloroute balisée qui traverse des paysages variés mais également des zones urbaines.

Voici quelques points importants concernant les conditions de circulation :

Pistes cyclables : lorsqu'elles sont disponibles, les cyclistes doivent les utiliser. En l'absence de pistes cyclables, les cyclistes doivent circuler sur le côté droit de la chaussée.

Visibilité : il est essentiel de se rendre visible en portant des vêtements de couleur claire ou un gilet rétro-réfléchissant, surtout la nuit ou par mauvaise visibilité.

Signalisation : respecter les panneaux de signalisation et les feux de circulation.

Vitesse : dans les zones de rencontre et les zones 30, les cyclistes doivent circuler à une vitesse maximale de 20 km/h.

Casque obligatoire : tous les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque, et il l'est fortement recommandé pour les adultes également.

Prudence : être particulièrement prudent lors du passage de camions et éviter les ornières ou les gravillons sur les routes rurales.

Ces règles visent à garantir la sécurité de tous les usagers de la route.

Voici quelques informations supplémentaires importantes sur la Flow Vélo :

Durée du parcours : la Flow Vélo est longue et peut être parcourue en 10 jours environ, selon le rythme et les pauses nécessaires.

Difficulté : le parcours est majoritairement plat, ce qui le rend accessible à tous les niveaux de cyclistes. Cependant, certaines sections peuvent être plus techniques, notamment dans les zones rurales.

Services disponibles : le long de l'itinéraire, se trouvent des hébergements variés (hôtels, gîtes, camping), des restaurants, des points de ravitaillement, et des services de réparation de vélo.

Guides et ressources : il existe plusieurs guides disponibles pour préparer ce voyage, comme le guide du Routard et le vélo guide de Ouest France. Ces guides contiennent des cartes détaillées, des conseils pratiques et des informations sur les étapes du parcours.

La signalisation de la Flow Vélo est conçue pour être facilement identifiable et pour guider les cyclistes tout au long du parcours.

Voici les principales caractéristiques :

Logo bleu : Le logo de l'itinéraire de la Flow Vélo est facilement reconnaissable avec son fond bleu et un "L" inversé bleu foncé. Ce logo est présent tout au long de l'itinéraire.

Panneaux directionnels : les panneaux de signalisation sont entièrement balisés de Sarlat jusqu'à Fouras-les-Bains. Ils sont placés de manière à guider les cyclistes dans les deux sens.

Panneaux de déviation : en cas de travaux ou de modifications temporaires du tracé, des panneaux spécifiques indiquent les déviations nécessaires.

Tracés GPS : les tracés GPS sont disponibles sur le site officiel de la Flow Vélo et peuvent être téléchargés

sur des applications mobiles pour une navigation sans accès à Internet.

Ces éléments de signalisation sont conçus pour offrir une expérience de cyclotourisme fluide et sécurisée.

Pour une carte détaillée et des informations sur le trajet de la Flow Vélo, visitez le site officiel:

<https://www.laflowvelo.com>

Ce site très détaillé vous proposera toutes les cartes, tous les hébergements disponibles et vous offrira les conseils nécessaires à un voyage sécurisant.

La Flow Vélo offre, sur son site Internet, très bien réalisé et facile d'utilisation, toutes les informations parfaitement détaillées concernant le parcours mais également des cartes interactives et des descriptions des différentes étapes... **Consultez le !**



Nouveau président

C'est quelques jours avant le vote du budget, le 19 février 2025, que le président de la communauté des communes M Gérard SAVOYE a décidé de démissionner de toutes ses fonctions d'élu pour raisons personnelles et surtout de santé.

Madame la Préfète a pris acte et accepté sa décision.

Le conseil s'est réuni de nouveau afin de procéder à de nouvelles élections le jeudi 13 mars 2025.

A la sortie des urnes fut élu :

Président et en charge du Tourisme : Mr **Pascal MECHINEAU**

- 1^{er} vice-président (administration général et culture): Mme Nadine HERMAN
- 2^{ème} vice-président (finance et CLÉCT) : Mme Francine BERNARD
- 3^{ème} vice-président (enfance jeunesse) : M Pierre PEYRAZAT
- 4^{ème} vice-président (économie, emploi) : M Thierry PASQUET
- 5^{ème} vice-président (CIAS) : M René LALISOU
- 6^{ème} vice-président (voirie, piste forestière, bâtiment) : M Michel COMBEAU
- 7^{ème} vice-président (Urbanisme, habitat) : M Didier PAGES
- 8^{ème} vice-président (eau et assainissement) : Mme Michelle CANTET

Restent délégués au sport : Mrs Jim FOURNIER et Fabien GERAUD

Membres du bureau : Mme Sylvie GOURAUD et M Alain MARZAT

Le travail continue désormais jusqu'aux prochaines élections municipales et notamment à l'émergence de gros projets comme celui des stades.

Les stades :

Nous avons procédé en février à l'étude du marché Maîtrise d'œuvre pour les infrastructures sportives, représenté par Mme Julie DEHAUT (cabinet de BORDEAUX).

Après plusieurs rencontres afin de s'imprégner de nos demandes, l'architecte nous a présenté les premières esquisses et, à notre grande surprise, à un vrai travail d'architecte d'intégration paysagère... tout en gardant le principal : le fonctionnel au quotidien.

Nous avons souhaité que ces infrastructures soient modulaires (types conteneurs) pour que leur mise en œuvre soit rapide (construction hors site) et durable.

Nous allons rentrer dans la phase de l'instruction du dossier pour une démolition des anciens batis en fin d'année 2025, voir début 2026, puis viendra la phase des travaux afin que le chantier soit terminé début été 2026. Les clubs de Rugby et foot auront enfin à disposition de nouveaux locaux.

LE PETIT MOT DES ASSOCIATIONS

La "Gazette du Picataù"

« Et voilà l'été est là avec le soleil ! Les petits-enfants vont débouler chez les grands-parents pour leur plus grand plaisir. Tout ça pour vous dire que nous allons arrêter nos activités passionnantes, diverses et variées, début juillet pour les reprendre, en pleine forme, début septembre. Bien entendu, si des adhérents sont intéressés, ils seront accueillis à bras ouverts. A bientôt donc et bonnes vacances. »

L'Amicale Laïque

« L'Amicale Laïque œuvre depuis de nombreuses années dans le but de permettre à l'ensemble des élèves de l'école de participer à des sorties scolaires, sans frais pour les parents.

Au cours de l'année, plusieurs actions ont été proposées pour récolter des fonds afin de financer les transports (piscine, cinéma, autres sorties), le spectacle et la fête de fin d'année scolaire. Nous avons organisé un loto le 15 février et nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui y ont participé (joueurs, donateurs, bénévoles, etc). Le 19 décembre, les enfants ont assisté au spectacle « Miracle 2 » proposé par la troupe Matéïs. A l'issue, le Père Noël est venu à la rencontre des enfants avec un cadeau chacun et un goûter pour chacun.

Dans le but d'augmenter les finances de l'Association, l'Amicale a organisé diverses actions : un vide ta chambre le 24 novembre, ainsi que plusieurs ventes (sapins, vente « 2 Noix'elles », sets de table) et une randonnée ludique le 24 mai. Nous remercions toutes les personnes qui s'associent à nos actions et qui participent à nos manifestations. Amicalement, »



ÉLECTIONS MUNICIPALES

EN MARS 2026, LES ÉLECTIONS MUNICIPALES..

À partir des élections municipales de mars 2026, toutes les communes françaises de moins de 1 000 habitants, dont Saint-Martial de Valette, connaîtront un changement majeur dans leur mode de scrutin.

Le 7 avril 2025, le Parlement a adopté une réforme qui **généralise le scrutin de liste paritaire** à ces petites communes, mettant fin au système de panachage en vigueur depuis plus d'un siècle.

Ce qui change concrètement

Avant 2026 : le panachage

Jusqu'à présent, les électeurs des communes de moins de 1 000 habitants pouvaient composer librement leur bulletin de vote en rayant ou ajoutant des noms de candidats, même issus de listes différentes. Ce mode de scrutin majoritaire plurinominal à deux tours favorisait une personnalisation du vote et une proximité avec les élus.

Après 2026 : le scrutin de liste paritaire

Dès 2026, ces communes devront adopter un scrutin de liste paritaire, déjà en vigueur dans les communes de 1 000 habitants et plus. Les listes devront respecter l'alternance femme-homme, favorisant ainsi une meilleure représentation des femmes dans les conseils municipaux, où elles ne représentaient que 37,6 % des élus.

Mesures d'adaptation pour les petites communes

Pour tenir compte des spécificités des petites communes, plusieurs assouplissements ont été prévus :

Listes incomplètes autorisées : les listes pourront compter jusqu'à deux candidats de moins que le nombre légal de sièges à pourvoir. Par exemple, une commune nécessitant 9 conseillers pourra présenter une liste de 7 candidats.

Élections complémentaires simplifiées : En cas de vacance d'un tiers du conseil municipal, des élections complémentaires pourront être organisées avec des listes comportant le nombre exact de sièges à pourvoir, plus ou moins deux candidats.

Élection des adjoints au maire : les adjoints seront élus au scrutin de liste paritaire. Toutefois, en cas de vacance, le remplacement pourra se faire sans obligation de respecter la parité, afin de s'adapter à la réalité des petites communes.

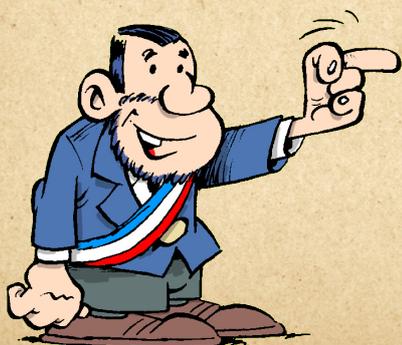
Objectifs et débats

Cette réforme vise à harmoniser les modes de scrutin, renforcer la parité et améliorer la stabilité des conseils municipaux. Elle a été soutenue par des associations telles que l'Association des maires de France (AMF) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF).

Cependant, elle suscite des inquiétudes, notamment concernant la fin du panachage, perçu comme un outil de démocratie directe permettant aux électeurs de choisir individuellement leurs représentants. Certains craignent également une complexification du processus électoral et une difficulté accrue à constituer des listes complètes dans les petites communes.

En résumé

À partir de 2026, les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants se dérouleront selon un scrutin de liste paritaire, mettant fin au panachage. Des mesures d'adaptation ont été prévues pour faciliter cette transition, notamment l'autorisation de listes incomplètes et des modalités souples pour les élections complémentaires. Cette réforme vise à renforcer la parité et la stabilité des conseils municipaux, tout en suscitant des débats sur la perte de flexibilité pour les électeurs.



**ATTENTION CHERS AMIS ,
AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES
DE MARS 2026 , VOUS NE
DEVÉZ PAS RAYER DE NOMS
SUR LES LISTES COMME DANS LE PASSÉ ,
SINON VOTRE BULLETIN NE SERA
PAS VALIDE !**



Découvrez les aides au permis de conduire sur 1 jeune1permis !

Le service 1jeune1permis vous permet de connaître les différentes aides financières au permis de conduire dont peuvent bénéficier les jeunes. La majorité de ces aides sont destinées aux moins de 25 ans. Pensez à vérifier votre éligibilité ! Sur la plateforme 1jeune1permis, après avoir indiqué le nom ou le code postal de votre commune, vous pouvez découvrir les différents dispositifs de soutien financier pour le permis de conduire, qui vous sont proposés au niveau :

- national ;
- régional ;
- départemental ;
- territorial.

La plupart des aides financières qui sont recensées sur la plateforme sont destinées aux personnes ayant moins de 25 ans. Pour chaque dispositif, sont notamment précisés :

- les différentes conditions d'éligibilité ;
- les documents à fournir ;
- les démarches à accomplir.

Le service 1jeune1permis vous permet par ailleurs de :

- trouver des informations sur toutes les démarches que vous pouvez accomplir en ligne concernant le permis de conduire (inscription à l'examen du code de la route et à celui de la conduite, demande de fabrication de votre permis de conduire après la réussite à l'examen...) ;
- bénéficier de renseignements pour choisir l'auto-école qui correspond à vos besoins (un établissement près de chez vous ou en ligne...) ;
- obtenir des conseils pour vous préparer de manière efficace à l'examen du code de la route et choisir le moyen d'apprentissage de la conduite qui vous convient

Quels sont les plafonds de revenus pour ouvrir un livret d'épargne populaire en 2025 ?

Le livret d'épargne populaire (LEP) est un produit au taux d'intérêt attractif ; il est mieux rémunéré que le livret A notamment.

Le taux d'intérêt annuel du livret d'épargne populaire (LEP) est fixé à 3,5 % depuis le 1er février 2025 ; ce taux est de 2,4 % pour le livret A. Pour ouvrir et détenir un LEP, vous devez remplir certaines conditions de revenus.

En 2025, avant d'ouvrir un LEP la banque vérifie, en fonction de la date de demande d'ouverture, votre revenu fiscal de référence de l'année 2023 (présent sur votre avis d'imposition 2024) ou de l'année 2024 (sur votre avis d'imposition disponible à partir de l'été 2025). Ce revenu fiscal ne doit pas dépasser un plafond, qui varie en fonction de la composition de votre foyer. Le plafond de revenus pour ouvrir un LEP en 2025, en métropole, est par exemple de :

- 22 823 € pour une personne seule (1 part de quotient familial), contre 22 419 € auparavant ;
- 35 012 € pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune (2 parts de quotient familial), contre 34 393 € auparavant
- 47 203 € pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune, et ayant 2 enfants à charge principale ou exclusive (3 parts de quotient familial), contre 46 367 € auparavant.

Si vos revenus dépassent au cours d'une année le plafond correspondant à votre situation familiale, vous pouvez conserver votre LEP. En revanche, lorsque vos revenus dépassent ce plafond 2 années consécutives, votre LEP est obligatoirement clôturé.

L'Été sera chaud !

Fatigue, sueurs abondantes, nausées, maux de tête, vertiges, crampes, déshydratation, coup de chaleur... Les périodes de fortes chaleurs reviennent et peuvent avoir de graves effets sur la santé des personnes les plus vulnérables. Le ministère de la Santé rappelle les gestes pour se protéger. Un pic de chaleur est un épisode caractérisé par une chaleur intense, de courte durée (sur 1 à 2 jours) ou par des températures élevées qui perdurent dans le temps. Un épisode de canicule présente de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins 3 jours consécutifs.

Adoptez les bons réflexes !

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et particulièrement pour les personnes les plus fragiles : les personnes âgées, les enfants en bas âge, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques ou celles prenant certains médicaments et les personnes précaires. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

N'hésitez pas à prendre toutes les précautions avant les premiers signes de souffrance corporelle, même s'ils vous paraissent insignifiants ! Les principales pathologies liées à la chaleur sont la fatigue pouvant entraîner des étourdissements, un malaise, les crampes musculaires, la déshydratation. D'autres symptômes comme la constipation, la perte de poids ou encore l'hypotension artérielle et la tachycardie peuvent survenir. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès.

Avec la chaleur, le corps a des difficultés à réguler sa température et d'autres symptômes peuvent apparaître : peau chaude, rouge et sèche, maux de tête, nausées, somnolences, comportements agressifs inhabituels.

Protégez-vous en adoptant les gestes suivants :

Restez au frais ; buvez de l'eau et privilégiez l'eau gélifiée ou l'eau pétillante pour les personnes qui font des fausses routes ; évitez les boissons à forte teneur en caféine type café, thé ou très sucrées comme les sodas ; mouillez-vous le corps ; fermez volets et fenêtres ; privilégiez les activités douces ; mangez frais et équilibré ; évitez l'alcool ; prenez des nouvelles des plus fragiles ; en cas de malaise, appelez le 15.

Il est aussi important de surveiller votre alimentation. Mangez suffisamment, en fractionné au cours de la journée si besoin et nourrissez-vous de façon équilibrée en privilégiant des aliments riches en eau (fruits, crudité, légumes, soupes froides, compotes, etc.). Enfin, évitez de manger ou de boire des produits glacés.

COUPEZ L'EAU AU MOUSTIQUE TIGRE

Le moustique tigre est présent chez nous ou à nos portes.

En effet aujourd'hui, 121 communes de Dordogne sont connues comme étant colonisées par le moustique tigre dont la commune de Nontron en 2024. Comme dans tous les départements de la Nouvelle-Aquitaine, il fait l'objet d'une surveillance renforcée de la part de l'ARS et de Santé publique France car il peut, dans certaines conditions, être vecteur des virus de la Dengue, du Chikungunya et du Zika.

Ces maladies ne sont pas encore présentes en métropole mais sévissent à plusieurs endroits du globe (épidémie de Dengue à la Réunion et à la Martinique pour la France). Elles peuvent être importées par des voyageurs porteurs du virus. Si le moustique tigre pique une personne malade, il peut transmettre le virus en piquant d'autres personnes. Ce pourrait être le début d'une épidémie.

Pour lutter contre ce risque et contre la nuisance du moustique tigre, quelques gestes simples sont à adopter dès le printemps.

Le moustique tigre (de son nom scientifique *Aedes albopictus*) est un moustique urbain, qui se déplace peu : il vit dans un rayon de 150 m... le moustique qui vous pique est donc né dans votre quartier ou même dans votre jardin !

Si l'ensemble du voisinage applique les bons gestes, c'est tout le quartier qui peut espérer un été tranquille !

PARTOUT, même dans le moindre petit creux de bêche, **SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES** où le moustique pond et prolifère, appliquez à la lettre les bons gestes pour lutter contre la prolifération de cet insecte aussi gênant que dangereux.

La liste DES BONS GESTES

LUTTONS CONTRE le moustique tigre

RANGEONS à l'abri

- Brouettes
- Seaux et arrosoirs
- Jouets d'enfant, même les plus petits
- Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau
- Poubelles
- Calsses, pots...
- Remorques et matériel de chantier (tules...)

ENTRETENONS

- Piscines (veillez au bon dosage du chlore)
- Bassins et mares (mettez-y des poissons friands de larves !)
- Terrasses sur plots
- Caillebotis
- Pompes de relevage
- Bornes d'arrosage

VIDONS une fois par semaine

- Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)
- Gamelles pour animaux
- Pieds de parasol
- Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)
- Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)
- Pluviomètres
- Eléments de décoration

Bref, vous avez compris, tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !

COUVRONS avec un voile ou une moustiquaire

- Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort à sa guise)
- Supprimez régulièrement les larves, pour éviter que ça devienne des pouponnières
- Bidons et fûts devant rester dehors

NETTOYONS pour faciliter l'écoulement des eaux

- Regards de descente de gouttière
- Caniveaux ouverts ou couverts de grilles
- Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)

Le saviez-vous ?

Le moustique tigre peut se déplacer dans un rayon de 150 m.
Il est donc né chez vous ou pas loin !
Pour s'en débarrasser, une seule solution : **supprimer les récipients où il pond ses œufs et prolifère...**

150 m

L'astuce du Pro, mettez du sable dans vos coupelles

Coupez l'eau au moustique tigre !

Et passez le message à votre voisin

Toutes les infos et les flyers à télécharger ici



Attention au mauvais adressage et à ses conséquences fâcheuses !

Très régulièrement votre mairie reçoit des recherches d'adresses, de la part de fournisseurs d'énergie, d'eau, de cabinets de recouvrements. Elles concernent pour la plupart des personnes résidant toujours sur la commune qui ont omis de faire leur changement d'adresse après la mise en place du nouvel adressage, qui comporte un numéro et le nom d'une voie ou d'un lieu-dit pour chaque habitation, commerce, entreprise... Pour les personnes utilisant les prélèvements automatiques et la dématérialisation de leurs écrits auprès de l'administration, des fournisseurs d'énergie, de leurs banques, il y a moindre mal. **Pour les autres de gros problèmes peuvent survenir** car leurs courriers sont désormais retournés à l'expéditeur avec la mention défaut d'accès ou d'adressage. La Poste en effet, après une longue période de transition car notre adressage date de 2018, a demandé à ses préposés d'appliquer strictement cette consigne. Certains de vos facteurs continuaient jusqu'à il y a peu, à remettre la lettre avec la mauvaise adresse en fonction de son origine ou de son destinataire (personnes âgées, malades..). Force est de constater que la consigne est désormais l'application stricte des règles, exposant son destinataire à des désagréments comme des impayés, des pénalités voire des coupures d'électricité, d'eau ou de téléphone.

Vous pouvez recourir à la plateforme en ligne « Service-Public.fr » depuis votre ordinateur ou vous rendre à **France-service Nontron**, dans les locaux de la sous-préfecture, pour déclarer vos nouvelles coordonnées simultanément auprès de plusieurs services de l'administration et certains organismes privés :

- Fournisseurs d'énergie (EDF, ENERCOOP),
- France Travail (anciennement Pôle emploi),
- Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (Agirc-Arrco, Camieg, Carsat, CGSS, Caf, Cipav, Cnav, CNMSS, CNRACL, CPAM, Crav, Enim, FSPOEIE, Ircantec, Mines, MSA, RAFF, SASPA), Service des impôts,
- Services en charge des cartes grises (SIV)...

Pour ce faire, vous aurez besoin d'un **certificat d'adressage ou de numérotage** qui vous sera délivré par votre mairie sur simple demande... (Pensez à en faire des photocopies) !

VOTRE ADRESSE

L'ACTUALITE DU PARC « Nôstra vita s'inventa aquí »



Cap vers l'adaptation au changement climatique

Le Périgord-Limousin de demain sera bien différent de celui d'aujourd'hui. Face aux bouleversements climatiques en cours, le territoire est amené à évoluer et à s'adapter à de **nouvelles réalités économiques, sociales et environnementales**.

Afin d'anticiper et d'accompagner ces changements, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a lancé fin 2024 une mission « Adaptation au changement climatique ». Ce nouvel axe de travail lui permettra de travailler main dans la main avec les collectivités et les acteurs locaux, pour **imaginer des solutions adaptées au territoire et co-construire un avenir désirable dans un contexte de changement climatique**.

Le Périgord-Limousin en 2050

« D'ici 2050, le Périgord-Limousin fera face à des températures comparables à celles de Nîmes aujourd'hui. »

Les prévisions annoncent une hausse de **+2,1°C** des températures locales à l'horizon 2050, par rapport à la période 1976-2005. Les conséquences attendues sont nombreuses :

- Forte hausse du nombre de **jours consécutifs sans précipitations**, en particulier l'été, avec des impacts sur la disponibilité de la ressource en eau
- Augmentation du nombre de **canicules**, synonyme de risques sanitaires accrus pour nos aînés
- Hausse significative du risque **incendie**
- Avancement notable de la date de reprise de la **végétation**, ce qui allongera la saison des cultures agricoles mais augmentera le risque de gel tardif
- ...

Pour ne pas subir ce nouveau paysage climatique, il convient de s'adapter dès aujourd'hui et d'imaginer ensemble l'avenir du Périgord-Limousin.



Connaissez-vous le-s délégué-s Parc de votre commune ? Renseignez-vous en mairie.

© Dédicé à Dédicé

Tous mobilisés !

Face à l'ampleur des défis à relever, le Parc a souhaité mobiliser le plus grand nombre possible d'acteurs locaux pour travailler de concert. Au premier trimestre 2025, élus, acteurs publics, associations et collectifs locaux ont donc été conviés à prendre part à différents ateliers de travail. Plus de 90 personnes ont répondu présentes. Les participants se sont donnés rendez-vous en octobre pour poursuivre la dynamique engagée, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants.

Concours d'écriture



Dans le cadre de cette nouvelle mission consacrée à l'adaptation au changement climatique, le Parc lance un concours d'écriture, ouvert à toutes et tous, du 15 juin au 15 septembre.

Votre mission ? Imaginer le Périgord-Limousin en 2050. Utopie, dystopie, tout est permis !

Rendez-vous sur le site du Parc pour en savoir plus :
➔ www.pnr-perigord-limousin.fr/concours2050

Balades contées

« Un coin de Périgord-Limousin en 2050 »

Le Parc vous invite à des balades contées pleines d'humour pour vous projeter le temps d'une promenade dans le Périgord-Limousin de 2050. Renseignements et inscription gratuite au 05 53 55 36 00.

Restez informé-e

Inscrivez-vous à la newsletter du Parc :
➔ pnr-perigord-limousin.fr/#newsletter



www.pnr-perigord-limousin.fr
info@pnrpl.com | 05 53 55 36 00

MARCHÉ GOURMAND

ASSOCIATIONS, ADRESSES, ENTREPRISES...

La première édition du marché gourmand organisé par API-masupérette s'est déroulée le vendredi 13 juin 2025 en fin d'après-midi. La place du 19 mars 1962 avait retrouvé un air des fêtes d'antan avec sept exposants (Boulanger-pâtissier, brasseur, producteurs d'œufs, de châtaignes, de légumes, apiculteur, ainsi qu'une artisane – fabricante de peignes en corne).

C'était également une première pour les membres du nouveau comité des fêtes qui tenaient une buvette et un stand de restauration rapide.

L'émotion était palpable chez tous les exposants avec comme préoccupation principale la venue du public pour cette première édition. Le doute était permis pendant les deux premières heures et puis bravant la chaleur étouffante et les menaces d'intempéries, les amateurs étaient au rendez-vous pour le plus grand plaisir de tous.

Les tables et les bancs étaient bientôt pris d'assaut, sous les ombrages de la place pour une dégustation

entre amis. Le sourire était palpable au niveau des membres du comité des fêtes qui ne savaient plus où donner de la tête entre la plancha et la buvette.

Après 20h30, on aurait pu croire à un feu d'artifice, il n'en était rien, simplement des éclairs et des roulements de tonnerre qui ne tardèrent pas à être accompagnés de la pluie, signe de la fin de la manifestation.

Les caprices de la météo ont ainsi écourté cette première édition des marchés gourmands – API qui promettait d'être une réussite.

Nous disons un grand merci à tous, organisateurs, exposants et public d'avoir joué le jeu, et un grand bravo aux bénévoles du comité des fêtes et à leur président Romain pour ces débuts prometteurs qui laissent augurer de nouvelles animations dans notre commune qui en manquait cruellement.



**ALAIN LAGORCE
PREND SA RETRAITE**

CE
N'EST QU'UN
AU REVOIR

ALAIN

CE
N'EST QU'UN
AU REVOIR
...



**DEUX MANDATS, 12 ANS
AU SERVICE DES CITOYENS.
MERCİ MONSIEUR LE MAIRE !**

MAIRIE - 1 PLACE DU 19 MARS 1962 - 24500 SAINT-MARTEL DE VALETTE
TÉLÉPHONE : 05 - 65 - 50 - 04 - 65 MAIRIE @ SAINT-MARTEL-DE-VALETTE-FR
TIREURS DE LA PUBLICATION : MONSIEUR ALAIN LAGORCE NOTRE MAIRE
REDACTEURS - MIE GUILHERS, GEREAUD, SOUEN, BAYLET - ILLUS. JDBA
SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE : HTTP://SAINT-MARTEL-DE-VALETTE.FR
MERCI D'ÊTRE TOUJOURS SI NOMBREUX A NOUS LIRE !!

SI NOUS CONNAISSONS QUELQU'UN QUI N'A PAS REÇU CE BULLETIN, FAITES
LE NOUS SAVOIR ET NOUS RÉPARERONS CETTE ERREUR DE DISTRIBUTION.